

Compte rendu des conversations entre Maurice Faure et Ludwig Erhard sur le Marché commun (Berlin, 16 septembre 1956)

Légende: Le 16 septembre 1956, Maurice Faure, secrétaire d'État français aux Affaires étrangères, et Ludwig Erhard, ministre allemand des Affaires économiques, s'entretiennent à l'Hôtel de ville de Berlin sur les positions respectives de la France et de la République fédérale d'Allemagne (RFA) à l'égard du projet de Marché commun européen.

Source: Ministère des Affaires étrangères ; Commission de publication des DDF (sous la dir.). Documents diplomatiques français. Volume II: 1956, 1er juillet-23 octobre. Paris: Imprimerie nationale, 1990. 697 p. p. 384-387.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française

URL:
http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_des_conversations_entre_maurice_faure_et_ludwig_erhard_sur_le_marche_commun_berlin_16_septembre_1956-fr-731a7f50-1cf1-482f-aa0b-75cfd8407bco.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Compte rendu - Conversation entre M. Maurice Faure et M. Erhard à Berlin, le 16 septembre 1956

Au cours d'une conversation d'une heure et demie, à l'Hôtel de ville de Berlin, MM. Maurice Faure et Erhard se sont entretenus de la position de la France et de l'Allemagne à l'égard du Marché commun européen.

M. Erhard ouvre la discussion en indiquant tout d'abord l'esprit dans lequel il aborde la création du Marché commun.

1. Il se déclare un partisan résolu de l'idée européenne, dont l'entente franco-allemande est à son avis un élément essentiel.

2. Toutefois, cet objectif politique, pour désirable qu'il soit, se heurte, dans sa réalisation, à des considérations d'ordre économique dont il est impossible de ne pas tenir compte.

3. L'unification économique de l'Europe ne doit pas conduire à généraliser les faiblesses et les erreurs propres à certains pays; sinon l'unité se réaliserait au niveau le plus bas et l'intégration économique se transformerait en une véritable « désintégration ».

4. Le Marché commun implique notamment de la part de la France des modifications substantielles de sa politique économique interne. M. Erhard exprime la conviction que d'une manière plus générale, les adaptations intérieures doivent avoir le pas sur les procédures d'ajustement de caractère institutionnel et international. Des sacrifices s'imposent à chaque pays, qu'il serait illusoire de refuser tout en prétendant entrer dans un Marché commun. Le ministre allemand résume sa pensée sur ce point en citant l'adage anglo-saxon : *Convertibility begins at home*.

M. Erhard poursuit en définissant avec plus de précision la position de l'Allemagne à l'égard des travaux de Bruxelles. Il se déclare satisfait de ce que le développement de ces travaux a fait apparaître des points d'accord dans des domaines importants : règles de libre concurrence, cartels. Toutefois, il faut éviter à tout prix les trois écueils suivants :

a. Une harmonisation complète des charges sociales : à cet égard, une approche qui se voudrait « perfectionniste » présenterait de graves dangers.

b. Un protectionnisme excessif à l'égard du monde extérieur, s'opposant au régime libéral instauré à l'intérieur de la Communauté; M. Erhard indique l'intérêt que présente selon lui l'idée, lancée à l'O.E.C.E., d'adjoindre au Marché commun des zones de libre échange.

c. Une extension abusive des attributions du fonds de réadaptation; celui-ci ne doit pas servir à financer la totalité des adaptations structurelles qui pourraient se produire à l'intérieur du Marché commun, mais seulement certaines d'entre-elles.

M. Maurice Faure répond à son interlocuteur que les négociations de Bruxelles ont atteint un tournant décisif d'où elles s'orienteront soit vers l'échec, soit vers la réussite. Pour réussir, tous les intéressés, et notamment les ministres des Finances et des Affaires économiques, devront admettre des entorses à leur doctrine et à leurs idées.

1. M. Maurice Faure expose tout d'abord les raisons pour lesquelles la France se trouve dans une situation économique particulière :

a. Elle a dû envoyer 400.000 soldats en Algérie.

- b. La charge des territoires d'outre-mer lui impose de lourds sacrifices financiers.
- c. Les séquelles de la guerre d'Indochine continuent de faire sentir leurs effets.
- d. Sa législation sociale est en avance sur celles des autres pays européens.
- e. Sa monnaie surévaluée entraîne une disparité générale des prix qu'il est impossible, pour des motifs politiques impérieux, de corriger par une modification du taux de change.

2. En dépit de ces difficultés, la France accepte de s'engager sur la voie du Marché commun.

Elle consent à entrer dans un processus d'unification irréversible, ne comportant plus, à partir du moment où on y est engagé, de porte de sortie.

Elle ne pose aucune condition préalable à son acceptation; elle exige seulement que le désarmement douanier et contingentaire d'une part, l'harmonisation des charges sociales d'autre part, progressent parallèlement.

3. Ainsi, la France qui, légitimement, aurait pu dire non au Marché commun, l'accepte sous certaines réserves.

Ces conditions sont de trois ordres :

- a. La France demande l'harmonisation, non de l'ensemble des coûts de production, mais des seules charges sociales énumérées dans le rapport Spaak, c'est-à-dire : les congés payés, les salaires masculins et féminins, la rémunération des heures supplémentaires.
- b. La France désire maintenir les surtaxes à l'importation et les subventions à l'exportation qui compensent la disparité de ses prix, née de la crise économique qui a suivi la guerre de Corée. Par ces mesures, la France ne recherche aucun avantage particulier; elle ne cherche pas davantage à se mettre, illégitimement, dans une situation concurrentielle plus favorable que ses partenaires. Elle s'efforce seulement de corriger un déséquilibre qui existe et qu'atteste d'ailleurs la situation déficitaire de sa balance des paiements.
- c. La France désirerait que fût modifié le système prévu dans le rapport Spaak en ce qui concerne les clauses de sauvegarde, dans l'hypothèse d'une crise de la balance des paiements. La France demande à pouvoir prendre unilatéralement les mesures immédiates qu'impose une telle crise. En revanche, elle accepte que ces mesures puissent être rapportées par le Conseil des ministres statuant à la majorité qualifiée.

M. Maurice Faure indique en terminant que les concessions demandées par la France le sont par le gouvernement le plus européen qui se puisse espérer dans les conditions politiques actuelles. En conséquence, il serait imprudent de laisser passer ce qui est sans doute la dernière chance de l'Europe.

M. Erhard répond au secrétaire d'État qu'il ne méconnaît aucune des difficultés particulières qui confrontent la France. Il n'ignore pas que de lourdes charges pèsent actuellement sur l'économie française, dont certaines sont d'ailleurs supportées par la France dans l'intérêt commun de tous les pays européens : ainsi de l'Algérie et de Suez. Aussi, M. Erhard, après avoir pris acte avec satisfaction de ce que la France accepte le principe d'une unification économique à déroulement irréversible, déclare qu'il comprend parfaitement que la France

réclame un allongement, même important, des délais de mise en œuvre du Marché commun et demande que, sur ce point, une situation particulière lui soit réservée.

Toutefois, dans la définition de cette situation particulière, certaines limites ne sauraient être transgressées.

a. En ce qui concerne l'harmonisation des charges sociales, le ministre allemand ne cache pas qu'il juge néfaste la législation française, et que le Marché commun ne saurait avoir pour conséquence d'en étendre l'application à l'Allemagne. En sens inverse, la France aurait lieu de se plaindre si l'unification économique projetée l'obligeait à adopter la nouvelle législation allemande sur les retraites, que M. Erhard, pour sa part, estime détestable du point de vue économique. Les situations particulières dans lesquelles certains pays peuvent se trouver, le plus souvent d'ailleurs par leur propre faute, sont justiciables de remèdes internes. Au temps de l'étalon-or, des ajustements intérieurs s'ajustaient par le jeu automatique des lois économiques. Les mêmes adaptations s'imposent aujourd'hui. L'Allemagne n'en donne-t-elle pas l'exemple, qui supporte la division de son territoire et de son économie et la charge de douze millions de réfugiés sans revendiquer pour elle-même des mesures spéciales ou dérogatoires ?

b. M. Erhard ne mentionne pas dans sa réponse le problème des taxes et des aides; il n'évoque pas davantage la disparité générale entre les prix français et les prix étrangers; il serait difficile, toutefois, de déduire avec certitude de cette omission que le ministre allemand est disposé à accueillir les demandes françaises sur ce point.

c. En revanche, le ministre allemand s'étend plus longuement sur le fonctionnement de la clause de sauvegarde en cas de crise de la balance des paiements. Sans rejeter la proposition de M. Maurice Faure, il se déclare favorable à l'extension des attributions de la Commission européenne en cette matière. Selon lui, en effet, plus l'application d'une mesure ou d'une politique économique soulève de résistance, plus il faut, pour la réaliser, pouvoir s'appuyer sur une règle ou une décision internationale. M. Erhard déclare s'être toujours efforcé d'enserrer l'économie allemande dans un corset rigide d'obligations extérieures. Il voit dans cette méthode une utile sauvegarde contre les emportements des partis politiques.

MM. Maurice Faure et Erhard se séparent en se félicitant d'une conversation qui n'avait pas pour but de régler des difficultés précises, mais de confronter des points de vue et des idées, dans une atmosphère de complète franchise.